



EYZAHUT

en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 mars 2025
Convocation du 12 mars 2025

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert,
G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet,
A. Ramousse, F. Simian

Absent(e)s : C. Bochaton (pouvoir à A.
Ramousse), MC. Rey, S. Giliotti.

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2025-03-03

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE pour l'année 2025 de fixer les taux d'imposition communaux comme ci-dessous : :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,26 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,24 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86 %**

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 026-212601314-20250324-2025_03_03-DE